

## Expert/e en soins palliatifs (DF)

Remplace: INFOformation & profession «Expert/e en soins palliatifs (DF), en consultation» du 31.10.2018

▷ Le nouveau règlement d'examen professionnel supérieur a été approuvé par le SEFRI le 10 mai 2019.

### Description brève

L'expert/e en soins palliatifs avec diplôme fédéral accompagne des personnes souffrant de maladies incurables menaçant leur vie et/ou chroniques et évolutives. Les soins palliatifs sont intégrés de manière anticipée dans la prise en charge, mais leur champ d'action se situe principalement dans la période où la guérison n'est plus considérée comme possible et ne constitue plus un but prioritaire. Leur objectif est d'assurer aux patients, en fonction de leur situation, la meilleure qualité de vie possible jusqu'au décès et d'apporter un soutien approprié à leurs personnes de référence. Les soins palliatifs visent à prévenir la souffrance et les complications. Ils incluent des traitements médicaux, des interventions infirmières ainsi qu'un soutien psychologique, social et spirituel. L'expert/e en soins palliatifs avec diplôme fédéral assure aussi bien les soins de base que la prise en charge spécialisée en soins palliatifs. Il/elle dispense des soins au sein d'établissements hospitaliers de soins aigus ou de long séjour, dans le secteur ambulatoire ou au domicile des patients. Il/elle assure la prise en charge spécialisée au sein de services de consultation en soins palliatifs, de services de soins palliatifs mobiles, de divisions ou cliniques de soins palliatifs ou dans les maisons de soins palliatifs. L'expert/e en soins palliatifs avec diplôme fédéral assume la conduite professionnelle du processus de soins dans les situations de soins palliatifs, au sein de l'équipe interprofessionnelle. Il/elle oriente ses interventions infirmières sur les dimensions physique, psychosociale et spirituelle des patients et de leurs personnes de référence. Il/elle accompagne des personnes souffrant de maladies incurables, les conseille et les instruit en les aidant à gérer leur situation et leurs symptômes d'une manière orientée vers les ressources. En collaboration avec l'équipe interprofessionnelle, il/elle soutient les patients dans leurs prises de décisions relatives à la mise en œuvre et/ou à l'interruption d'un traitement. Il/elle mène une réflexion sur le développement des soins palliatifs, se perfectionne personnellement et veille au perfectionnement de l'équipe soignante et du processus de soins palliatifs en appuyant sa démarche sur des données probantes.

### Organe responsable

L'organisation du monde du travail suivante constitue l'organe responsable:

- Organisation faîtière nationale du monde du travail en santé (OdASanté)

### Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es

a) qui possèdent l'un des titres professionnels suivants:

- un diplôme ES en soins infirmiers,
- un diplôme en soins infirmiers selon l'ancien droit jugé équivalent,
- un Bachelor ou un Master of Science en soins infirmiers,
- un autre titre professionnel en soins infirmiers reconnu par la Croix-Rouge suisse (CRS) jugé équivalent,

- b) qui justifient d'une expérience professionnelle d'une durée équivalente à deux ans au minimum à 80% dans une unité s'occupant principalement de soins palliatifs au sein d'un hôpital, d'une clinique ou d'une institution de soins stationnaires ou ambulatoires,
- et
- c) qui possèdent les certificats de modules ou les attestations d'équivalence nécessaires.

### **Certificats de modules**

Les certificats de modules suivants doivent être acquis pour l'admission à l'examen final:

- Module 1: Conduite professionnelle dans les soins infirmiers
- Module 2: Gestion des symptômes
- Module 3: Accompagnement de personnes souffrant de maladies incurables: communication, conseil et éducation
- Module 4: Communication, gestion des connaissances, organisation
- Module 5: Conduite professionnelle dans l'organisation

Le contenu et les exigences de chacun des modules sont spécifiés dans les descriptifs des modules de l'organe responsable. Ils figurent à l'annexe des directives.

### **Examen**

L'examen comporte les épreuves suivantes: 1) Travail de diplôme (écrit), 2) Présentation du travail de diplôme (oral), 3) Entretien professionnel (oral).

### **Titre**

Les titulaires du diplôme sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Expert/e en soins palliatifs avec diplôme fédéral
- Fachexperte/in in Palliative Care mit eidgenössischem Diplom
- Esperto/a in cure palliative con diploma federale

La traduction anglaise recommandée est:

- Expert in Palliative Care, Advanced Federal Diploma of Higher Education

### **Dispositions finales**

Les détenteurs/trices du certificat de l'Association suisse des infirmiers et infirmières (ASI) d'infirmier/ière clinicien/ne 1, option Soins palliatifs (qu'ils soient salariés/es ou travailleurs/euses indépendants/es) qui justifient d'une expérience professionnelle dans les soins palliatifs équivalent à trois ans pour un taux d'occupation de 80% peuvent demander le diplôme sans passer d'examen.

Les personnes qui souhaitent obtenir le diplôme, en vertu du point précédent, déposent une demande auprès de la commission AQ dans les cinq ans suivant la réalisation du premier examen. La demande est soumise au prélèvement d'une taxe.

### **Pour en savoir plus**

Organisation faîtière nationale du monde du travail en santé (OdASanté)

[www.odasante.ch](http://www.odasante.ch)